

2007-12-12

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### **Communiqué de presse relatif à la publication du "Premier rapport d'avancement sur la migration vers le SEPA en Belgique" 12 décembre 2007**

A partir du 28 janvier 2008, il deviendra possible de réaliser en Europe des paiements avec le nouveau virement européen standardisé. Celui-ci marquera en fait le départ réel du SEPA, le Single Euro Payments Area ou Espace unique de paiements en euros. L'objectif du SEPA est d'assurer que les paiements en Europe se déroulent de manière aussi simple et efficiente que les paiements au sein d'un même pays. Pour l'ensemble de la zone SEPA, à cet effet, des standards ont été définis pour les virements et les domiciliations ainsi qu'un cadre pour les cartes de paiement. Cette réglementation sera d'application dans tous les pays concernés. La migration vers SEPA est définie notamment par la communauté bancaire et se déroule par étapes, selon des plans de migration nationaux établis par les acteurs concernés dans chaque pays. A la fin de 2010, les moyens de paiement nationaux devraient pour la plupart avoir disparu.

Aujourd'hui est publié un rapport qui présente le plan de migration belge. Ce rapport a été établi au sein du "Steering Committee sur l'avenir des moyens de paiement". Ce comité, présidé par le Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique, rassemble l'ensemble des acteurs sociétaux concernés, à savoir les Ministres des départements les plus concernés dans les gouvernements au niveau fédéral, des Communautés et des Régions, les plus hauts représentants du secteur bancaire, des entreprises et des associations de consommateurs. SEPA a en effet un impact sur la société entière et l'implication de toutes les parties est essentielle pour en garantir une implémentation réussie.

Le rapport donne un aperçu des lignes directrices du plan de migration et mesure l'état de préparation de chacun des acteurs. Le secteur bancaire belge a opté pour une attitude européenne résolument proactive et est déjà bien avancé dans ses préparatifs. Les banques apporteront un soutien intensif à leurs clients (entreprises, pouvoirs publics, consommateurs) dans leur passage au SEPA. Comme prévu, les banques traiteront à partir du 28 janvier 2008 les virements européens que leurs clients pourront introduire par au moins un canal. Les pouvoirs publics se sont également préparés activement à SEPA et émettront graduellement à partir d'octobre 2008 des formulaires papier de virements (européens). Les entreprises passeront

également progressivement aux instruments de paiement SEPA en étroite concertation avec leurs banques. La domiciliation européenne sera introduite à partir de novembre 2009 dès que la directive européenne sur les services de paiement aura été transposée en droit belge. Pour les paiements par carte, rien ne changera fondamentalement pour le consommateur à partir du début 2008, puisque le schéma Bancontact/Mistercash est maintenu temporairement. Il sera cependant quand même possible pour des schémas internationaux de carte de s'implanter sur le marché belge à partir de l'an prochain.

Le rapport est disponible sur les sites [www.nbb.be/sepa/fr](http://www.nbb.be/sepa/fr) et [www.sepabelgium.be](http://www.sepabelgium.be).